
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquantième séance – Mercredi 26 avril 2017, à 17 h

Présidence de M. Rémy Burri, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Guillaume Barazzone*, maire, *M^{me} Maria Casares*, *MM. Stéphane Guex* et *Didier Lyon*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M^{mes} Sandrine Salerno*, *Esther Alder* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 12 avril 2017, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle du Grand Conseil pour mardi 25 avril, mercredi 26 avril et jeudi 27 avril à 17 h et 20 h 30, vendredi 28 avril 2017 à 0 h, 2 h, 4 h, 6 h et 8 h.

6762 SÉANCE DU 26 AVRIL 2017 (après-midi)
Exhortation – Communications du Conseil administratif et du
bureau du Conseil municipal – Proposition: adoption du PLQ
situé sur le terrain de la caserne des Vernets

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Je vous informe que, vu la créativité dont vous avez fait preuve pour la rédaction de vos amendements, nous n'avons pas encore reçu de tableau récapitulatif consolidé. Nous poursuivons donc nos travaux avec le troisième débat sur la proposition relative au plan localisé de quartier (PLQ) du Praille-Acacias-Vernets (PAV). En temps opportun je vous communiquerai une proposition de fonctionnement pour les deuxième et troisième débats sur le projet de budget.

4. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 8 février 2017, sur demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), en vue de l'adoption du projet de plan localisé de quartier 29 989-276 situé sur le terrain de la caserne des Vernets (PR-1218 A)¹.

Troisième débat

M. Daniel Sormanni (MCG). J'interviens très rapidement, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. Je crois qu'il est important de tenir ce troisième débat et je redis encore ce que j'ai dit hier soir: il est absolument

¹ Deuxième débat, 6563.

Proposition: adoption du PLQ situé sur le terrain de la caserne des Vernets

nécessaire de permettre l'avancement de ce projet. Or les demandes du Conseil administratif sont totalement inadéquates en ce qui concerne l'article premier. C'est la raison pour laquelle j'ai redéposé l'amendement.

Quant au deuxième amendement, en principe on le votera tout à l'heure, puisqu'on repart sur le projet qui sort de commission, d'après ce que l'on m'a dit. Par conséquent je crois qu'il est utile de rappeler juste deux choses: la première chose est que les Vernets en tant que tels font évidemment partie du PAV et que, compte tenu des mètres carrés inclus dans ce périmètre, on aura largement la place de compenser ces 11 000 m² prévus au secteur secondaire dans le PAV. (*Brouhaha.*) On pourrait instaurer un peu de discipline. Peut-être que ça viendra...

Le président. Madame Frigenti Empana, s'il vous plaît! Poursuivez, Monsieur Sormanni.

M. Daniel Sormanni. Merci, Monsieur le président. Je l'ai dit hier soir: 11 000 m² étaient prévus dans le PAV, mais certains changements sont intervenus, notamment les 3300 m² de surfaces brutes de plancher perdus dans la tour, suite aux demandes de Rolex. Néanmoins ils seront compensés d'une manière encore inconnue: soit financière par l'Etat, par Rolex, voire par les deux, ou alors en mètres carrés dans le secteur du PAV, car il faut aussi que Swiss Life équilibre ses comptes. Je vous rappelle que Swiss Life verse plus de 10 millions de francs pour équilibrer les plans financiers des 284 habitations bon marché (HBM) aux autres acteurs de logements sociaux, notamment à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.

Dès lors, je pense que ces mètres carrés seront compensés dans le secteur du PAV. On a la garantie de l'Etat, et je ne vois pas pourquoi il conviendrait de faire du forcing pour obliger à bourrer encore ces mètres carrés sur la parcelle des Vernets où il y aura 1500 logements, des commerces et des ateliers d'artistes, pour le secteur secondaire et pour le commerce. Il y aura également un centre commercial Migros. Par conséquent ce sera déjà suffisamment dense, sans parler du reste.

Ce n'est donc pas du tout gênant que ces mètres carrés soient compensés, pour autant qu'ils soient reportés dans le secteur du PAV, ce qui est le cas. Les garanties de l'Etat ont été données au groupe Ensemble qui est titulaire de ce projet d'aménagement. Je ne vois pas pourquoi on fait du forcing ici. Cela n'a pas de sens, hormis celui de créer de nouvelles difficultés à résoudre d'une autre manière, sur les plans financier et de l'aménagement, qui entraîneront simplement plusieurs mois de retard dans ce dossier. Cela n'a pas de sens.

Proposition: adoption du PLQ situé sur le terrain de la caserne des Vernets

Je le redis encore et je m'arrêterai là: ce n'est pas parce que l'on crée des locaux secondaires que du jour au lendemain les entreprises sont là. Les locaux doivent être à disposition, on est bien d'accord. S'il n'y a pas de locaux, il n'y a pas d'entreprises. Or des locaux il y en a, et ce n'est pas parce qu'on aura créé 11 000 m² de plus dans le secteur du PAV que les entreprises seront là. Il n'y a eu aucune demande ni aucune offre, malgré les prospections des promoteurs de l'assurance en l'occurrence, Swiss Life.

Par conséquent, je pense que ce n'est pas nécessaire d'instaurer cette condition pour l'acceptation de ce PLQ. Soyons un peu ouverts d'esprit, dans la mesure où cette surface sera compensée dans le secteur de l'aménagement du PAV qui, comme vous le savez, est énorme. De ce fait je vous invite à accepter ce PLQ et surtout l'amendement qui permettra d'aller de l'avant. Je vous remercie d'avance.

M. Morten Gisselbaek (EàG). Mesdames et Messieurs, je reviens juste sur quelques mots qui viennent d'être dits. Evidemment que les gens du secondaire ne se précipitent pas pour réserver des locaux maintenant, puisqu'on en est encore au stade du PLQ. Ils attendront. Toutefois ces gens sont là, dans le PAV, et on aura besoin de locaux pour le secondaire, car on devra bouger des gens à l'intérieur du PAV qui voudront rester dans le secteur. Créer des locaux à cet endroit facilitera largement la suite des opérations.

Je l'ai dit hier, mais je le répète: ce n'est pas une volonté de nuire à Swiss Life, à Rolex ou à je ne sais qui, mais il est évident que les intérêts d'une entreprise privée de l'importance de Swiss Life ne peuvent pas remettre en cause des accords négociés par plusieurs partenaires. On connaît la difficulté de se mettre d'accord. Quand on a réussi à le faire sur des quotas de différentes choses, notamment sur des équilibres nécessaires pour que la Ville se construise, il faut évidemment les respecter pour permettre à la suite des opérations de se dérouler dans de bonnes conditions.

Aujourd'hui on ne perdra pas de temps et on en gagnera largement par la suite en créant les conditions pour reloger les gens qui sont actuellement au PAV et les conditions pour que la confiance règne entre tous les partenaires de ce secteur. Je crois qu'il est vraiment important que l'on respecte les engagements pris, car sinon cela veut dire qu'il y aura toujours des excuses. On pourra continuellement dire: «Oui, mais il y a machin qui doit retrouver ses billes...» Swiss Life retrouvera ses billes, nous n'en doutons pas. C'est le rôle de notre municipal d'aider, de pousser à construire réellement de la ville et à faire en sorte que cette ville reste de la ville et ne devienne pas juste *downtown Manhattan* ou je ne sais quoi. La mixité du secondaire et du tertiaire est extrêmement importante, y compris sur ce secteur-là.

Proposition: adoption du PLQ situé sur le terrain de la caserne des Vernets

M. Vincent Subilia (LR). On dit habituellement de la nuit qu'elle porte conseil, non pas que celle-ci ait incité le groupe Parti libéral-radical à changer son fusil d'épaule, rassurez-vous, mais davantage encore à réfléchir sur la position que nous défendons aujourd'hui et que vous connaissez, qui s'inscrit en écho aux propos de notre préopinant du Mouvement citoyens genevois. Le procès qui nous est fait et l'interrogation légitime de nos collègues de l'Union démocratique du centre ont trait à la place réservée au secteur secondaire.

J'entendais avec intérêt, vous transmettez, Monsieur le président, la position exprimée par notre préopinant Morten Gisselbaek qui disait que non seulement il y a rupture du lien de confiance et des accords qui ont été passés, et vous savez que nous sommes justement très sensibles au respect de la parole, mais il disait aussi qu'il s'agissait de veiller à préserver la mixité de l'emploi et à dégager des zones réservées aux acteurs secondaires.

J'ai mis à profit les vingt-quatre heures qui nous séparent du débat d'hier, en ce sens la nuit porte effectivement conseil, pour interroger certains de ces acteurs quant aux besoins avérés qu'il existe en matière de secteur secondaire. Celles et ceux avec lesquels je me suis entretenu sont unanimes à considérer que ces besoins sont en l'état très largement satisfaits, compte tenu des chantiers actuellement en cours. Il est erroné pour le surplus de parler d'une rocade, comme le faisait M. Gisselbaek. Il ne s'agit pas de libérer du terrain pour des acteurs du secteur secondaire qui en auraient été privés, comme il l'a combattu avec énergie, puisque ce secteur est actuellement occupé par des forces qui n'ont rien de secondaire, mais de militaire, quand bien même cela rime. Nous ne sommes pas dans cette logique de réaffectation de locaux en faveur du secteur secondaire qui, par ailleurs, est très richement doté en zones, et nous y veillons.

M. Pagani vous répétera probablement tous les efforts qu'il a déployés pour la valorisation du périmètre du complexe Quartet aux Charmilles qui, lui aussi, accueillera l'artisanat et l'industrie de proximité que nous défendons au sein du Parti libéral-radical. Je souhaitais aussi rendre nos amis de l'Union démocratique du centre attentifs, puisqu'il s'agit là manifestement de la raison qui les sépare de notre analyse.

Au-delà de ça, et je l'ai dit hier soir, ce qui nous frustre dans cette opération, c'est de constater qu'il y a là à nouveau une forme d'asymétrie dans la lecture qui est faite dans un plan d'ensemble par le Canton. Je vous rappelle que trois communes sont concernées. La lecture qu'en fait M. Pagani, que j'ai qualifiée par le terme «chicanier» qui m'a ensuite été reproché, alimente notre sentiment que les exigences posées par la Ville de Genève vont au-delà de ce qui est raisonnablement exigible, pour avoir attentivement pris part aux séances de la commission de l'aménagement et de l'environnement au sein de laquelle je siège. (*Brouhaha.*)

Proposition: adoption du PLQ situé sur le terrain de la caserne des Vernets

Si je peux avoir un peu de silence, Monsieur le président, je vous en remercie. Bien sûr que nous sommes très attachés à ce que ce premier projet ait valeur d'exemple, car il s'agit d'un acte fort que nous posons ici. Il nous paraît excessif de complexifier la donne, et le message qui est précisément renvoyé aux investisseurs, dont il faut rappeler qu'ils portent très largement le projet, est potentiellement de nature dissuasive.

Pour ces raisons, nous vous invitons encore une fois à dire un oui sonore à ce PLQ et à nous emboîter le pas s'agissant de l'amendement que nous sollicitons. Comme il a été souligné, le risque d'un non serait non point tellement de violer une parole donnée, ce n'est pas le cas en l'espèce, mais bien de générer un retard préjudiciable à l'objectif que nous appelons tous de nos vœux dans cet hémicycle, à savoir celui de construire la ville en ville.

M. Daniel Sormanni (MCG). J'interviens rapidement. J'aimerais que vous transmettiez à M. Gisselbaek que j'ai bien entendu ses propos, mais qu'il faut remettre les choses en l'état: il s'agit d'aménagement. En effet, il y aura 130 000 m² de surfaces brutes de plancher sur ce périmètre et 26 400 m² seront dévolus aux activités et aux commerces. Il y aura de toute façon des commerces. La seule chose qu'il convient de faire est de différer légèrement dans le temps une partie de ces 26 400 m², comme il est proposé de le faire dans le reste de l'aménagement du PAV.

S'il y avait zéro commerce, je pourrais comprendre votre vision, mais ce n'est pas le cas. Il n'y en aura pas zéro. Il y en aura plein. Il y a les ateliers d'artistes, les ateliers pour le secondaire et les ateliers pour le commerce. Il y aura également la Migros et des activités. Il est souhaité qu'une partie, à savoir 11 000 m², soit simplement différée dans l'aménagement du PAV. Il y aura la possibilité de faire les rocades dont vous parlez, ainsi que d'assurer la mixité que vous souhaitez et que nous souhaitons aussi. Il n'y a pas de souci par rapport à cela.

Je vous rappelle qu'il y a quelques dizaines de mètres sur pratiquement toute la longueur de l'avenue François-Dussaud. Il y a des garages sur à peu près tout le long, le magasin Aligro, des activités commerciales tout au bout ainsi que les activités tenues par le Cercle des dirigeants d'entreprises. Là il n'y a que des activités tout le long, à quelques dizaines de mètres. Ne dites pas qu'il n'y a pas de mixité. Je ne pense pas que vous installerez un nouveau garage. Généralement les garages et les carrosseries sous les immeubles HBM, sous les habitations à loyer modéré (HLM) ou sous les immeubles de Swiss Life sont assez bruyants.

Je crois qu'il faut aussi savoir raison garder. Les activités secondaires sont des activités secondaires. Vous avez parlé hier du cas du petit horloger qui ne fera pas de bruit, mais ce ne sera en tout cas pas Rolex, car le siège mondial de

Proposition: adoption du PLQ situé sur le terrain de la caserne des Vernets

Rolex est juste à côté. Je vous rappelle que c'est le siège mondial et qu'on doit simplement en prendre un peu soin. Même si ces 11 000 m² sont différés, il y aura de toute façon plus de 26 000 moins 11 000, soit 15 000 m² de surfaces de plancher dédiés à ces activités. Ne venez donc pas dire qu'il n'y en aura pas. J'invite quand même le Conseil municipal à supprimer cette exigence concernant ce PLQ et j'invite aussi l'Union démocratique du centre à le suivre, car j'ai de la peine à comprendre qu'elle soutienne la gauche extrême de ce Conseil municipal.

M. Simon Gaberell (Ve). Je ne savais pas que nous étions également la gauche extrême de ce Conseil municipal, je suis heureux de l'apprendre ce soir. (*Rires.*) Permettez-moi de corriger certains faits qui viennent d'être avancés par mon collègue M. Sormanni. Il s'agit de 26 000 m² de surfaces brutes de plancher certes, dédiés à des activités tertiaires et secondaires. Nous parlons ici d'activités secondaires. Il ne s'agit donc pas de 26 000 m², mais de 11 000 m². Que l'on soit bien d'accord sur les chiffres. Il ne s'agit pas non plus de déplacer ces 11 000 m² d'activités secondaires sur un autre périmètre du site du PAV, mais il s'agit, à la demande du Canton, d'avoir de la flexibilité pour délocaliser une partie de ces activités secondaires en dehors du périmètre de la caserne des Vernets.

Pourquoi est-ce que nous nous opposons à cette flexibilité-là? Pour les raisons suivantes: il ne s'agit pas de dissuader les investisseurs, ni de complexifier la chose, puisque ces investisseurs se sont engagés sur ce projet, sur la base de ces 11 000 m² dédiés aux activités secondaires. Ce qui veut dire que, dans les plans financiers proposés par les investisseurs qui ont été sélectionnés à l'époque pour leur capacité financière à supporter ce projet, ces 11 000 m² dédiés aux activités secondaires dont nous parlons actuellement avaient été intégrés.

Il ne s'agit pas du tout de dissuader les investisseurs, de chicaner ou de complexifier la chose, il s'agit simplement de respecter les règles qui ont été posées à la base entre la Ville de Genève, le Canton et les acteurs associatifs du quartier qui étaient impliqués dans le cahier des charges défini sur ce projet. Soyons bien clairs là-dessus.

Nous pensons que ce premier quartier est un quartier qui se doit d'être exemplaire, puisque c'est le premier quartier qui sera développé dans ce grand quartier du PAV, et nous pensons que la mixité fonctionnelle doit être respectée sur l'ensemble du périmètre. Si nous commençons à instaurer de la flexibilité dès le premier projet sur ce grand périmètre qu'est le PAV, sous des prétextes qui s'avèrent farfelus, puisque au final c'est sur la volonté d'une société privée que l'on souhaite réduire ces espaces dévolus aux activités secondaires, on pourra se demander quelle sera la suite de la politique cantonale en matière d'aménagement et de mixité fonctionnelle sur l'ensemble du périmètre.

Proposition: adoption du PLQ situé sur le terrain de la caserne des Vernets

Concernant le propos de M. Gisselbaek sur les rocade, contredit malheureusement à tort par M. Subilia, je crois que quelque chose n'a pas été bien compris. Sur cet énorme périmètre du PAV, tout un espace sera dévolu en priorité au logement. Un grand nombre d'entreprises sera progressivement déplacé sur une temporalité longue de cinq, dix, quinze ans, et on devra trouver des locaux pour les reloger. Les activités présentes sur le site sont en grande partie des activités d'ordre secondaire. La rocade dont nous parlons n'est pas entre les militaires actuellement sur place et les futures entreprises, c'est entre les entreprises qui sont déjà sur l'emplacement du PAV et qu'il s'agit de relocaliser au fur et à mesure, en leur offrant les locaux nécessaires pour résider en ville de Genève et non pas s'exproprier en dehors de la ville. Les prix du foncier sont tellement élevés à l'heure actuelle que malheureusement les activités secondaires sont bien souvent obligées de se déplacer en périphérie de la ville.

Les rocades dont on parle aujourd'hui sont nécessaires au développement de ce quartier. Pour qu'il se développe il faut pouvoir offrir des locaux à tout type d'activités, qu'elles soient tertiaires ou secondaires, mais également culturelles ou festives. Pour prévoir ces activités-là, il faut prévoir des surfaces à des prix corrects, des locaux qui permettent d'accueillir ces entreprises et ne surtout pas déroger aux principes de base qu'on a émis et qui ont été acceptés par tous collectivement, dès le lancement de ce projet. En dérogeant directement à la règle, on met en péril l'ensemble du développement de ce quartier. En tout cas on n'insère pas un climat de confiance qui est propice au futur développement urbain de notre collectivité.

C'est pourquoi nous, les Verts, nous soutiendrons évidemment l'amendement proposé par la Ville de Genève qui demande à conserver les surfaces nécessaires aux activités secondaires. Nous sommes contre cette flexibilisation à apporter et nous recommandons d'accepter ce PLQ.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC). J'aimerais juste rappeler que ce troisième débat a été demandé parce qu'au moment du vote il y a eu un quiproquo au sein de certains partis sur les amendements. Je suggère c'est que si les Verts ont des interrogations sur la politique cantonale en matière d'aménagement, ils prennent directement langue avec leur magistrat. Votons maintenant ces amendements et passons au budget! Je crois qu'on a un agenda assez chargé pour ce soir. (*Applaudissements.*)

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je crois qu'effectivement le budget nous préoccupera pour la fin de l'année. Néanmoins, ce qui se décidera ce soir sur l'exemplarité ou

Proposition: adoption du PLQ situé sur le terrain de la caserne des Vernets

pas nous occupera pendant les trente ans à venir. (*Brouhaha.*) Je vous remercie pour votre attention et les débats en aparté...

L'enjeu n'est pas de savoir si c'est un projet qui est soutenu par la gauche ou par la droite, mais si c'est un projet qui doit soutenir les petites et moyennes entreprises. Contrairement à ce qui a été dit, il ne s'agit pas de déterminer si l'on peut dédensifier ces 11 000 m² en se disant qu'on les enlève et qu'on les place ailleurs, ce n'est pas ça qui est en jeu. Ce qui est réellement en jeu c'est de savoir si on enlève les 11 000 m² pour y mettre autre chose, du tertiaire. Ce n'est pas une disparition.

M. Daniel Sormanni. Menteur!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Laissez-moi finir, Monsieur Sormanni, je ne vous ai pas interrompu.

Le président. S'il vous plaît, Monsieur Sormanni...

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. A force de traiter tout le monde de menteur, Monsieur Sormanni, je ne sais pas comment vous finirez votre carrière politique. (*Brouhaha.*) Cela étant, il est question de 11 000 m² affectés ou pas au secteur secondaire, c'est-à-dire aux petites et moyennes entreprises qui créent aujourd'hui de l'emploi. J'aimerais vous signaler, Mesdames et Messieurs, que je subissais les mêmes critiques pour l'affectation des anciens locaux d'Hispano-Suiza qui est aujourd'hui appelée le groupe Quartet. Aujourd'hui le même groupe se félicite de mettre à disposition des surfaces locatives à 250 francs le mètre carré, car ce sont les seules à être louées, alors que les travaux se déroulent. Il y a une immense profusion de bureaux vides dans notre canton.

Je me réjouis une fois de plus de défendre des terrains industriels au sein de la fondation, comme devant ce parlement, et de défendre la place que doivent avoir les petites et moyennes entreprises dans notre canton. Je rappelle que ce sont elles qui créent non seulement de la valeur ajoutée, mais aussi des emplois, contrairement à d'autres grandes multinationales qui font disparaître des millions d'emplois tout autour de la planète. Encore ce matin je regardais dans le journal un cas similaire produit par une multinationale de boisson énergétique très prise par certains, que je ne nommerai pas pour éviter toute publicité. Mesdames et Messieurs, je vous remercie de faire droit aux recommandations du Conseil administratif qui correspondent d'ailleurs au plan directeur de quartier que vous avez voté quasiment à l'unanimité pour l'aménagement du secteur du PAV.

Proposition: adoption du PLQ situé sur le terrain de la caserne des Vernets

Le président. Je vous soumetts le premier amendement émanant de la commission de l'aménagement et de l'environnement, redéposé par le Mouvement citoyens genevois, proposant de supprimer à l'article premier «sous réserve de supprimer l'alinéa 3 de l'article 9 du règlement».

Mis aux voix, l'amendement de la commission est refusé par 39 non contre 36 oui.

Le président. Le deuxième amendement a trait à l'ajout d'une condition à l'article 2: «– tenir compte des recommandations de l'AAA quant à l'intégration du groupe scolaire en veillant à préserver sur le site un espace public ouvert à la population».

Mis aux voix, l'amendement de la commission est accepté à l'unanimité (74 oui).

Le président. Je vous soumetts au vote le troisième amendement de la commission visant à supprimer la condition suivante à l'article 2: «– réduction de la largeur des passages entre les bâtiments B et C et B et D à 5 m et leur localisation au niveau du deuxième sous-sol».

Mis aux voix, l'amendement de la commission est refusé par 39 non contre 37 oui. (Brouhaha.)

Le président. Le quatrième amendement propose la suppression de la condition suivante à l'article 2: «– trouver un accord avec le Canton pour l'assainissement de l'installation technique de la patinoire des Vernets», ainsi que l'ajout de la condition suivante à l'article 2: «– obtenir du Canton un délai supplémentaire pour présenter un plan d'assainissement (cinq ans) compte tenu que les objectifs et le financement des mesures du plan nécessitent une discussion approfondie entre le Canton et la Ville de Genève».

Mis aux voix, l'amendement de la commission est accepté à l'unanimité (75 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération amendée est acceptée sans opposition (71 oui et 5 abstentions).

Proposition: adoption du PLQ situé sur le terrain de la caserne des Vernets

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 6, alinéa 4, de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957;

vu la loi relative à l'aménagement Praille-Acacias-Vernets du 23 juin 2011;

vu la demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie; sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – d'approuver le plan localisé de quartier 29 989-276 sous réserve de supprimer l'alinéa 3 de l'article 9 du règlement.

Art. 2. – de donner mission au Conseil administratif de veiller au respect des conditions suivantes:

- réduction de la largeur des passages entre les bâtiments B et C et B et D à 5 m et leur localisation au niveau du deuxième sous-sol;
- inscription à l'article 25 du règlement du PLQ que la cession gratuite au domaine public des espaces extérieurs sera effectuée après la réalisation de leur aménagement par les constructeurs;
- obtenir du Canton un délai supplémentaire pour présenter un plan d'assainissement (cinq ans) compte tenu que les objectifs et le financement des mesures du plan nécessitent une discussion approfondie entre le Canton et la Ville de Genève;
- tenir compte des recommandations de l'AAA quant à l'intégration du groupe scolaire en veillant à préserver sur le site un espace public ouvert à la population.

Le troisième débat ayant eu lieu, la délibération devient définitive.

Le président. J'en profite pour saluer à la tribune notre ancien collègue et ancien président du Conseil municipal, Pascal Rubeli. (*Applaudissements.*)

5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget 2017 (PR-1194 A1)¹.

Suite du deuxième débat

Le président. Nous poursuivons nos travaux sur le projet de budget. La récapitulation des amendements a été distribuée à tous les membres du bureau et aux chefs de groupe. Avant de reprendre le deuxième débat, je suspends la séance quelques minutes et je demande aux membres du bureau ainsi qu'aux chefs de groupe de me retrouver dans la salle Nicolas-Bogueret, afin que l'on se mette d'accord sur les modalités de ces deuxième et troisième débats.

(Séance suspendue de 17 h 38 à 18 h 2.)

Le président. Nous reprenons le traitement de ce projet de budget 2017. Je vous rappelle qu'il n'y a plus de prises de parole durant le deuxième débat, sauf pour les personnes qui ont déposé des amendements. Suite à la discussion que nous venons d'avoir entre les membres du bureau et les chefs de groupe, il a été décidé qu'une intervention pouvait avoir lieu par amendement, par parti, voire plusieurs partis si le même amendement a été déposé ou cosigné. Par contre, ceux qui n'ont pas déposé d'amendement n'ont, en principe, plus droit à la prise de parole. Il y aura évidemment une prise de parole pour le Conseil administratif, lorsque nous traiterons ses départements. M^{me} Salerno, qui dans le fond chapeaute ce budget et les finances de la Ville de Genève, pourra intervenir au besoin pour fournir des précisions techniques, éventuellement politiques et modérées, sur l'avancée de nos travaux.

(Remarque de M. Olivier Gurtner.)

Le président. Je n'ai pas tout à fait entendu votre question, Monsieur Gurtner, mais les amendements que vous prévoyez pour le troisième débat sont à déposer ou à redéposer en cas de refus, durant le deuxième débat, avant le début du troisième débat, pour permettre au personnel de l'administration des finances de revenir avec une présentation synthétique et digeste pour tout le monde en troisième débat. C'est bien sûr une vision idéale, mais rien ne vous interdirait d'en déposer un. Je vous fais confiance pour être vigilant.

¹ Rapport, 6577.

Tous les départements.

Page XXX, politique publique XX,

groupe de comptes 30x, Charges de personnel.

Le président. Le premier amendement, du Parti libéral-radical, demande la suppression de 3 943 308 francs alloués aux mécanismes salariaux des employés de la Ville de Genève.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 49 non contre 25 oui.

Tous les départements.

Page XXX, politique publique XX,

groupe de comptes 312, Eau, énergie, combustible.

Le président. Le deuxième amendement demande le rétablissement de 300 000 francs destinés au tarif Vitale vert. Monsieur Schnebli, vous avez la parole pour trois minutes.

M. Tobias Schnebli (EàG). Merci, Monsieur le président. C'est le premier amendement d'une longue série que le groupe Ensemble à gauche déposera et défendra ce soir et probablement demain également. Cet amendement vise une coupe opérée par le Conseil administratif dans son exercice entre le mois de septembre et le mois de décembre. Le Conseil administratif a baissé la voilure du budget. Il a coupé 3,5 voire 4 millions de francs. La suppression du paiement du tarif Vitale vert par la Ville de Genève est une de ces coupes emblématiques.

Pourquoi? Car ça donne vraiment le mauvais signal à la politique que devrait mener cette ville, cette collectivité qu'est la Ville de Genève, à savoir préparer la transition énergétique vers des énergies renouvelables. Vous le savez tous, Mesdames et Messieurs, dans ce cas-ci ce n'est pas seulement l'enjeu environnemental visant à transiter vers un mode de consommation d'énergie compatible avec notre futur et celui du monde entier, mais c'est aussi le moyen que se donnent les Services industriels de Genève (SIG), en l'occurrence, pour préparer l'avenir de ce canton, y compris économiquement.

En commission des finances je me rappelle avoir entendu le président des SIG, Michel Balestra, sur les énergies vertes et renouvelables. Ce nom doit quand même évoquer quelque chose aux bancs d'en face. Il a défendu avec conviction

l'utilité sociale et environnementale du tarif Vitale vert. Ce serait très dommage que la Ville émette le signal selon lequel elle ne s'y intéresse pas ni ne veut préparer cette indispensable transition énergétique.

Un des défis majeurs pour toutes nos sociétés dans le monde entier est quand même de réduire les émissions de carbone et de stopper le réchauffement climatique avec tous les désastres qu'il induit et dont on commence à s'apercevoir. Toutes les illuminations de la Ville et tous ses départements confondus consomment de l'électricité. Les citoyens voient la lumière de la Ville. Ce serait très bien qu'elle investisse en même temps dans l'énergie renouvelable. Je vous prie de rétablir cette subvention.

Le président. Merci, Monsieur Schnebli. Un autre amendement a été déposé, mais c'est exactement le même. Ils seront donc liés. Je procéderai quand même à deux votes. Je donne la parole à M. Joris Vaucher.

M. Joris Vaucher (Ve). Merci, Monsieur le président. Les Verts demandent le maintien du budget de 300 000 francs initialement prévu pour la consommation d'électricité labélisée Vitale vert dans les bâtiments du patrimoine administratif. Vitale vert permet d'assurer la production d'une quantité équivalente d'électricité renouvelable et locale. De plus, beaucoup de projets de centrales photovoltaïques ont vu le jour grâce à ce petit surplus que l'on paie sur notre électricité. Il a d'autres effets positifs tels que la mise aux normes Naturemade Star de centrales hydroélectriques, la renaturation de nos cours d'eau ou le financement de projets de recherche sur les nouvelles énergies renouvelables en Romandie.

Vitale vert garde tout son sens, même si l'électricité vendue par les SIG est quasiment renouvelable à 100% depuis le 1^{er} janvier. Cela permet d'améliorer notre autonomie énergétique et contribue indirectement à la fermeture des centrales nucléaires en Suisse. Je vous rappelle que plus de 63% des citoyens de notre ville ont soutenu l'initiative pour la sortie du nucléaire. C'est un message clair en faveur du soutien aux énergies renouvelables. En votant contre Vitale vert vous économisez des clopinettes sur le dos de notre santé, notre sécurité et notre environnement, en plus d'ignorer la volonté d'une nette majorité des citoyens de notre ville.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'interviens juste pour donner des informations factuelles et pour annoncer une prise de position politique.

Concernant les informations factuelles: comme il a été dit, Vitale vert est une participation à un fonds dans lequel nous puiserons. En effet, certaines de nos propositions relatives aux cellules photovoltaïques articulent des montants «à déduire du fonds des énergies renouvelables». C'est de cette source-là que provient cette manne financière que nous avons proposé de supprimer. Aujourd'hui il s'agit de 800 000 francs. Le Conseil administratif a décidé d'en soustraire 300 000 pour aller dans le sens d'une conciliation et faire des économies en proposant un budget à l'équilibre. Malheureusement la commission des finances a péjoré ce budget. De fait, la conciliation qu'avait proposée le Conseil administratif est entachée de certains présupposés qui sont négatifs à notre avis.

Je me permets de défendre la position qui a été exprimée par MM. Schnebli et Vaucher en faveur du rétablissement de cette coupe, puisqu'en fait le compromis que nous avons proposé ne tient pas me semble-t-il. Je défends donc cette proposition et je vous demande de rétablir ces 300 000 francs, car en fait ils sont obligatoires, du point de vue de la transition énergétique, si nous voulons y aller à marche forcée. Je rappelle que les SIG puiseront aussi dans ce fonds pour soutenir un projet qui nous est cher, Mesdames et Messieurs, à savoir CADéco Jonction qui permettra de chauffer 5000 logements à la Jonction en pompant l'eau du lac et en y empruntant trois degrés. Je vous remercie, Monsieur le président, d'avoir fait droit à la demande d'intervention du Conseil administratif.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller administratif. Monsieur Brandt, vous demandez la parole, mais vous n'êtes pas signataire des amendements. Je soumetts aux votes ces deux amendements. En premier lieu l'amendement N° 2, demandant le rétablissement de 300 000 francs destinés à l'achat d'énergie des SIG au tarif Vitale vert.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 34 oui.

Tous les départements.

Page XXX, politique publique XX,

groupe de comptes 312, Eau, énergie, combustible.

Le président. Je vous soumetts maintenant l'amendement sur le même objet proposé par les Verts, à savoir plus 300 000 francs pour Vitale vert.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 40 non contre 33 oui.

Département des autorités.

*Page 1, politique publique 01, Conseil municipal,
groupe de comptes 30X, Charges de personnel.*

Le président. Nous entamons le traitement du budget du département des autorités. Le quatrième amendement émane du Parti libéral-radical et prévoit une diminution de 10% des jetons de présence du Conseil municipal, soit moins 172 000 francs. Je donne la parole à M. Simon Brandt.

M. Simon Brandt (LR). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, une petite précision: il ne s'agit pas forcément d'un amendement visant à réduire les jetons de présence de 10%, mais à diminuer les frais de fonctionnement de ce Conseil municipal de 10%. Charge ensuite au bureau de décider de la modalité qu'il choisit, que ce soit la baisse des jetons de présence, la diminution des réunions de commissions ou encore la suppression de certains privilèges. Charge au bureau de décider. Il ne s'agit donc pas forcément de diminuer de 10% les jetons de présence de commissions. La raison de cet amendement est la suivante: aujourd'hui nous demandons toute une série d'économies à diverses parties de la collectivité publique, tantôt l'administration, tantôt les subventionnés.

Or, en toute logique, ces mesures d'économies devraient aussi s'appliquer à ce Conseil municipal. J'attends de pied ferme de voir certains partis qui ont dénoncé pendant toute la journée le fait de faire des économies sur le dos des autres refuser dans quelques instants de le faire sur ce qui devrait être le premier poste d'économie en cas de problèmes budgétaires, c'est-à-dire les coûts de fonctionnement du parlement: 10% d'économie équivalent à 170 000 francs. Ce n'est quasiment rien, mais dans le débat d'aujourd'hui ce serait une mesure symbolique, lourde de sens. Certains à gauche se glosaient de dire que la droite n'avait pas le courage de proposer de telles mesures d'économie. Je vous prouve donc qu'elle l'a et j'attends de ceux qui nous faisaient ce reproche qu'ils soutiennent cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 57 non contre 17 oui.

Département des autorités.

*Page 1, politique publique 01, Conseil municipal,
groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.*

Le président. Le cinquième amendement émane du bureau et a trait à la suppression de l'abonnement à la *Feuille d'avis officielle (FAO)*, puisque cet objet est numérisé: moins 13 330 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté sans opposition (73 oui et 2 abstentions).

Département des autorités.

*Page 1, politique publique 01, Conseil municipal,
groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.*

Le président. Le sixième amendement a également été déposé par le bureau et vise à diminuer les frais de 53 100 francs suite à la numérisation des publications de la *FAO*.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté sans opposition (69 oui et 5 abstentions).

Département des autorités.

*Page 1, politique publique 02, Conseil administratif, maire et adjoint,
groupe de comptes 30X, Charges de personnel.*

Le président. Le septième amendement prévoit une réduction de 20% des salaires du Conseil administratif, moins 253 923 francs. Je donne la parole au conseiller municipal M. Simon Brandt.

M. Simon Brandt (LR). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, dans le même ordre d'idée que précédemment, le Parti libéral-radical a proposé il y a quelques minutes de diminuer les frais de fonctionnement de ce Conseil municipal; une majorité l'a refusé. Nous proposons maintenant de diminuer les salaires des conseillers administratifs. Je vous rappelle qu'un conseiller administratif gagne une somme qui avoisine les 250 000 francs par an, et nous estimons qu'il est encore largement raisonnable de baisser de 20% ces salaires pour arriver à un total de 200 000 francs par an.

Est-ce que quelqu'un peut nous dire sérieusement dans cette salle que 200 000 francs par an n'est pas assez pour être conseiller administratif? Est-ce que quelqu'un peut me dire sérieusement que 200 000 francs par an pour être conseiller administratif serait porter atteinte à l'attrait de la fonction, alors qu'aujourd'hui les conseillers administratifs de la Ville de Genève sont mieux payés que les conseillers d'Etat? Je vous pose d'autant plus cette question lorsqu'on voit l'attitude qu'a ce Conseil administratif envers ce Conseil municipal, en ce sens qu'il est totalement spectateur du processus budgétaire et que, depuis le début de la législature, il ne fait rien pour tenter de construire quelque chose avec la majorité de ce Conseil municipal.

On est donc en droit de se poser la question de savoir s'il est à sa place, dans la mesure où il ne comprend que le rapport de force et que, pour la deuxième année consécutive, nous avons des problèmes dans le processus budgétaire, car une majorité du Conseil administratif n'accepte pas que le Conseil municipal ne soit plus à ses ordres. Un salaire de 254 000 francs est davantage qu'un salaire de conseiller d'Etat, et 200 000 francs par an restent une somme parfaitement acceptable. Ce serait malgré tout une somme bien supérieure à tous les autres exécutifs communaux de Genève, mais également de Suisse romande, à l'exception de Lausanne.

Je vous remercie donc de soutenir cet amendement qui vise à montrer encore une fois que le monde politique peut également faire des efforts, et que 254 000 francs par an, c'est-à-dire un salaire supérieur à celui d'un conseiller d'Etat, est anormal pour une ville comme Genève.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 47 non contre 25 oui (3 abstentions).

Département des autorités.

*Page 2, politique publique 05, Administration générale,
groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.*

Département des autorités.

*Page 2, politique publique 05, Administration générale,
groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.*

Le président. Le huitième amendement a été déposé par Ensemble à gauche et prévoit plus 47 000 francs pour maintenir les cinq publications du magazine *Vivre à Genève*. Je donne la parole à M^{me} Maria Pérez.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Merci, Monsieur le président. Bien sûr que nous voulons rétablir cette ligne. Ce sont des économies de bouts de chandelle, alors que cette publication qui est gratuite est lue par maintes personnes. Certaines n'ont d'ailleurs pas accès à internet. Ce sont des questions générationnelles, peut-être à cause du manque de moyens, mais c'est un lien entre la commune et ses concitoyens. Nous pensons qu'il est important de maintenir les cinq publications.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Le neuvième amendement est le même, mais il a été déposé par les groupes socialiste et des Verts. Madame Sandrine Burger, vous avez la parole pour trois minutes.

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Merci, Monsieur le président. Effectivement, les Verts – et les socialistes je pense, parce qu'apparemment personne n'a appuyé sur le bouton, je parle donc en leur nom également – estiment que l'information est importante. La plupart des personnes présentes ici sont toujours les premières à monter aux barricades dès qu'un journaliste paraît. Ici vous souhaitez faire disparaître un numéro. Or les gens ont besoin d'être informés de ce qu'il se passe en ville. Ce journal est une ressource importante non seulement sur ce qui se passe au niveau politique, mais également aux niveaux culturel et social.

L'information a besoin d'être distribuée régulièrement pour que les gens ne l'oublient pas. Plus on espace les publications, plus ils ont tendance à oublier ce qui se passe et à ne pas être au courant. Je sais qu'actuellement tout est numérisé, mais le papier a encore ses défenseurs, et les informations doivent passer par tous les canaux possibles.

M. Sylvain Thévoz (S). Le Parti socialiste, comme les Verts et Ensemble à gauche, propose le rétablissement de cette ligne. On le voit régulièrement, on parle de la rupture entre les citoyens et le monde politique, entre les citoyens et l'administration. Là vous avez un outil, le *Vivre à Genève* qui remplit exactement la fonction de connecter l'administration avec les citoyens et les politiques, donc nous tous, avec les citoyens, en consacrant une page du *Vivre à Genève* à toutes les décisions prises par cette assemblée.

Mesdames et Messieurs, il faut être responsable. On ne peut pas toujours parler de la rupture sociale et de la difficulté pour les habitants de savoir ce qu'il se passe en ville tout en faisant des économies de bouts de chandelle comme vous le faites en coupant un numéro sur cinq par an pour gratter 47 000 francs. C'est de l'information en moins pour les citoyens. C'est une capacité pour les personnes de cette ville et les nouveaux arrivants de savoir ce que fait la Ville, comment elle le fait et pour qui elle le fait. Le Parti socialiste propose le rétablissement de cette ligne, merci d'y être sensible.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, effectivement, le Conseil administratif pense qu'il est important d'informer la population et que réduire de cinq à quatre numéros ce vecteur d'information qui nous assure d'être en phase avec l'actualité le met à mal. Les informations seront décalées dans le temps, et c'est très dommage. Chaque numéro est diffusé à 115 000 exemplaires. Le coût d'un fascicule est d'environ 70 centimes. C'est très important pour la population, notamment âgée, d'être informée des activités de la Ville, et même pour le municipal, puisque toutes vos décisions figurent dans cette brochure. Je trouve vraiment dommage que l'on se prive de cet outil.

Sachez aussi que pour beaucoup de gens c'est un numéro de qualité qui arrive dans leur boîte aux lettres gratuitement, en dehors des factures. Obtenir ce fascicule émanant de la Ville peut être quelque chose de positif. On a fait beaucoup d'efforts sur la lisibilité de ce numéro, puisqu'on a pris en compte les besoins des personnes qui auraient des handicaps visuels en agrandissant les polices. Je trouve désolant que le municipal se prive d'un moyen d'expression de notre ville, qui a trait à son actualité et à l'actualité des différents départements. Finalement l'économie qui serait réalisée est vraiment insignifiante.

Le président. Merci, Madame Alder. Monsieur Pagani, souhaitez-vous vraiment intervenir une deuxième fois sur cet objet au nom du Conseil administratif? (*Signe d'assentiment de la part de M. Pagani.*)

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la politique c'est le lien social. En l'occurrence vous déciderez peut-être de supprimer un numéro sur cinq de cette publication qui est extrêmement bien lue. M^{me} Esther Alder a déjà soutenu la position du Conseil administratif.

Le président. Justement...

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Toutefois elle a omis de préciser une chose, c'est que nous avons fait une enquête sur le taux de pénétration de ce journal, et le Conseil administratif a été surpris du taux de pénétration de ce journal parmi les jeunes. En effet, le taux de lectorat est extrêmement impressionnant. C'est un lien social que nous maintenons avec les habitants de notre ville, et je trouverais extrêmement déplorable de le fragiliser pour une somme aussi modique, vu notre budget. Je rappelle qu'il est quand même d'environ 4,3 milliards de francs...

Le président. 1,3 milliard de francs...

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Pardon (*rires*), 1,3 milliard de francs. De ce fait, 47 000 francs me paraissent peu, d'autant plus que c'est un lien immédiat que nous avons cinq fois par année avec la population. Je vous remercie, Monsieur le président.

Mis aux voix, l'amendement d'Ensemble à gauche est refusé par 41 non contre 35 oui.

Mis aux voix, l'amendement des Verts et des socialistes est refusé par 40 non contre 35 oui.

Département des autorités.

Page 2, politique publique 11, Sécurité municipale, groupe de comptes 351, Dédommagements à des collectivités publiques – cantons.

Le président. Le dixième amendement est proposé par le Parti socialiste et les Verts et prévoit une coupe de 2 millions de francs dans le cadre de la convention des frais de police. Je donne la parole à M. Alfonso Gomez.

M. Alfonso Gomez (Ve). Mesdames et Messieurs, le plénum a déjà accepté 2 millions de francs de frais de routes en déduction à ce que nous devons donner au Conseil d'Etat, puisque cela figurait dans l'amendement général. Cette décision a été prise d'une manière assez unilatérale, puisque la commission du Grand Conseil a décidé de supprimer les 8 millions de francs sur ces frais de routes qui figuraient déjà au budget 2015. Ce n'était pas très clair. Dans le plan d'économies du Conseil d'Etat, la Commission des finances a finalement voulu enlever 2 millions de francs. En 2016, c'était de nouveau la même chose. La majorité de la commission a décidé de ne pas prévoir ces 2 millions de francs pour 2016, puisque le Canton les devait à la Ville. Sur 2015 il reste quand même encore un dû de 2 millions de francs également. C'est la raison pour laquelle nous avons présenté cet amendement avec le Parti socialiste.

Je tiens à rappeler qu'il est indiqué dans le rapport sorti de commission que le président de la commission des finances a fait observer que, dans le cadre de l'avenant de 2011, la Ville avait déjà accepté d'annuler un arriéré de 135 millions de francs, ce qui constituait déjà à l'époque un effort très conséquent de la part de notre municipalité. Il nous semblait tout à fait normal que, dans cette affaire un peu trouble, le Conseil municipal envoie le même signal en disant que si le Grand Conseil coupe ce montant, le plénum du municipal fera de même. Au nom du groupe des Verts, je vous demande d'accepter ces 2 millions de francs d'économies sur les frais de routes.

M^{me} Martine Sumi (S). Dès 1928, année de l'origine d'une subvention fédérale accordée au Canton, provenant des droits d'entrée de la benzine pour que cette manne soit utilisée pour l'entretien de ses routes, la Ville de Genève se fait manipuler par le Canton car, d'une part, aucune route sise en ville de Genève n'a été reconnue d'importance cantonale, et ce depuis 1931, et d'autre part le Canton, grippe-sou, a passé un marché *win-lose* avec notre commune pour augmenter sa part demandée à Berne en la conservant pour son propre usage, tout en lui facturant des frais de police. Je vous fais grâce de la convention qui met tout cela par écrit en 1936, ainsi que de l'avenant de 1965, de la loi des routes de 1967, de l'avenant de 1977, de la résiliation de 1933, de la résiliation de 1994, mais pas du courrier de 1996 du Conseil d'Etat demandant à la Ville de ne pas supprimer les frais de police au Canton, car cela aurait entraîné, *ipso facto*, la suppression de sa subvention pour l'entretien des routes et la rétrocession de la subvention fédérale.

Je vous fais la faveur de vous épargner également le détail de la résiliation de 2001, des travaux du groupe technique ayant œuvré de 2003 à 2007 aboutissant à un rapport Ville-Etat qui n'a jamais été signé, pour arriver à l'avenant de 2011 où le Canton, à son article 2, alinéa 1, verse chaque année à la Ville de Genève une participation effective de 8 millions de francs pour l'entretien de son réseau

routier, sous réserve de l'accord du Grand Conseil dans le cadre de l'approbation du budget – et c'est là tout l'enjeu de ce débat. Néanmoins, à l'article 3, sous réserve cette fois du Conseil municipal et dans le cadre de l'approbation de son budget, la Ville verse chaque année à l'Etat une somme du même montant que celui articulé à l'article 2, par compensation, à titre de contribution aux dépenses de l'Etat pour les services de police à l'intérieur du territoire municipal.

Permettez-moi de relever une coquille dans l'excellent et rapidement rendu rapport de M. Simon Brandt, en page 109, quand il indique que le Canton n'a versé que 6 millions de francs sur les 8 millions de francs dus en 2017 pour l'entretien des routes d'importance cantonale. C'est bien de l'année 2016 qu'il s'agit. J'en profite pour rappeler que les 2 millions de francs dus pour 2015 n'ont été que très tardivement versés en 2016. J'emploierai les mêmes arguments que mon collègue des Verts et que mes collègues qui ont voté la suppression des deux premiers millions de francs en commission des finances. J'ajouterai que nous parlons maintenant du budget 2017, que les dettes se cumulent et que ce ne sont pas 2 millions de francs à ne pas «verser» entre guillemets au Canton, mais bien quatre. Ce sont donc bien 4 millions de francs que le Canton nous devrait, s'il était respectueux de ses engagements. C'est pourquoi l'Alternative vous propose de diminuer encore une fois de 2 millions de francs ces frais pour atteindre la somme de 4 millions de francs.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cette affaire est une saga. Ma collègue Sandrine Salerno prendra position sur les détails. Je profite de dire que j'ai eu une petite altercation avec M. Barthassat dans le cadre de l'Association des communes genevoises (ACG). En effet, M. Barthassat veut maintenant mettre cette affaire dans la bascule fiscale. J'imagine qu'il a peut-être l'accord du Conseil d'Etat. Le Canton se retrouve avec une dette de 8 millions de francs en notre faveur. Je précise qu'aujourd'hui c'est l'ensemble des contributeurs qui la paie avec les impôts cantonaux et demain, avec la bascule fiscale, ce sera l'ensemble des communiens qui devra la payer.

En fait on paiera deux fois; on paiera l'entretien de nos routes et l'entretien que l'Etat nous doit. J'ai effectivement un peu pété les plombs car non seulement aujourd'hui on ne reçoit pas l'argent que l'on devrait recevoir, c'est-à-dire globalement 25 millions de francs – on ne reçoit que 8 millions de francs suite à un accord –, mais aussi, si tout ça est mis dans la bascule fiscale, ce ne sera plus l'ensemble du Canton qui paiera les 41 km de pseudo-routes cantonales qui sont très utilisées par l'ensemble des automobilistes, des scootéristes et des cyclistes, selon la Cour des comptes, mais ce seront les impôts communaux. Je trouve que c'est un peu difficile et je tenais à vous en informer.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, cette affaire est très simple, mais elle est symboliquement très importante pour la Ville de Genève. Je pense que celles et ceux qui défendent les intérêts financiers de la Ville de Genève, dans cette enceinte, doivent suivre les amendements déposés. Pourquoi? Parce que le Canton nous doit 8 millions de francs. Il a signé une convention. Cette convention a deux parties qui sont deux institutions, deux collectivités publiques qui doivent être régies par le principe de la bonne foi. Lorsque l'on s'engage contractuellement envers une autre collectivité publique, envers un tiers, on respecte son engagement. L'engagement du Conseil d'Etat pour la Ville de Genève n'est pas de 6 millions de francs, mais de 8 millions de francs. La pratique du Conseil d'Etat est de déposer 6 millions de francs devant la Commission des finances, puis de soumettre un crédit extraordinaire budgétaire en cours d'année pour obtenir les deux autres millions. Le Conseil d'Etat doit déposer un crédit de 8 millions de francs. Il nous doit 8 millions de francs. Nous avons d'ores et déjà un passif de 4 millions de francs.

Je remercie la commission des finances et son président Daniel Sormanni par ailleurs député qui, dans cette enceinte, a très souvent attiré votre attention sur cette problématique. Les groupes qui ont déposé les amendements ont raison lorsqu'ils demandent que les charges de la Ville soient délestées de 2 millions de francs, parce qu'en définitive, sur l'année comptable 2016, nous n'avons pas reçu les 8 millions de francs. Nous n'en avons reçu que six. Ce soir, si vous défendez les intérêts de la Ville, vous devrez vous rallier à cet amendement, car l'Etat, le Conseil d'Etat s'est engagé par sa signature à nous verser 8 millions de francs. Lorsque nous nous engageons en tant que collectivité publique à verser de l'argent à des tiers, c'est le cas notamment pour la Ville de Genève via l'ACG, pour la péréquation intercommunale, nous réglons financièrement les comptes et les dettes que nous avons vis-à-vis d'autres institutions publiques. Au nom du Conseil administratif, je vous demande de suivre ces amendements et de réclamer notre dû au Conseil d'Etat et de ne pas faire l'impasse sur ces 2 millions de francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 40 non contre 35 oui.

Département des autorités.

Page 2, politique publique 11, Sécurité municipale,

groupe de comptes 351, Dédommagements à des collectivités publiques – cantons.

Le président. L'amendement 11 déposé par le groupe Ensemble à gauche demande la suppression des frais de police à hauteur de moins 13 millions de francs. Je donne la parole à M^{me} Maria Pérez.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Merci, Monsieur le président. Nous ne nous faisons pas d'illusion sur le sort dévolu à cet amendement, puisque le précédent a été refusé. C'est avec déception que l'on se rend compte que certaines personnes ici ne souhaitent pas préserver l'intérêt de la commune. M. Pagani a fait une intervention tout à l'heure pour vous alerter, et c'est là tout le sens de cet amendement. Le Canton nous doit des dizaines de millions. Comme l'a souligné la magistrate Sandrine Salerno, il ne tient pas parole, il ne respecte pas ses engagements et, en plus, il nous pend au nez, à nous, Ville de Genève, d'entretenir nos routes dans un avenir proche. En effet, tout le monde le sait ici, peut-être que certains veulent se cacher la tête dans le sable, mais toute l'opération de cette loi sur la répartition des tâches ne vise qu'à transférer certaines tâches vers les communes et libérer ainsi le Canton.

Etant donné que la Ville a beaucoup plus à perdre que ces 8 millions de francs sur le court terme, nous pensons qu'il est temps de faire table rase, puisque le Canton a été incapable de respecter sa parole, malgré le geste fort, le cadeau qu'avait fait la Ville sur les dizaines de millions de francs qu'il nous devait. Nous pensons qu'il faut simplement remettre les compteurs à zéro et dénoncer cette convention. C'est un signal que nous envoyons ainsi au Conseil administratif qui a bien d'autres chats à fouetter que d'attendre depuis des dizaines d'années l'argent qui nous est dû.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 35 oui.

Département des autorités.

Page 3, politique publique 58, Aide sociale,

groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (page 1 des subventions).

Département des autorités.

Page 3, politique publique 58, Aide sociale,

groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (page 1 des subventions).

Le président. Les douzième et treizième amendements présentés par les groupes Ensemble à gauche, socialiste et des Verts concernent exactement la même ligne, mais nous procéderons comme d'habitude à deux votes. Ceux-ci prévoient plus 6200 francs destinés au maintien de la subvention accordée à la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS). Je donne la parole à M^{me} Martine Sumi.

M^{me} Martine Sumi (S). Merci, Monsieur le président. Ce n'est que depuis 2002 que la CGAS reçoit une subvention, et ce grâce à l'Union des syndicats du canton de Genève (USCG) qui a proposé au Conseil administratif de la lui verser directement, puisque cette dernière s'était fondue dans la première. Cette contribution financière pour l'USCG avait été accordée la première fois en 1958, à titre de reconnaissance des activités sociales et politiques produites.

La CGAS est un partenaire important tant des collectivités publiques – comme dans le dossier sur la responsabilité solidaire avec la Ville de Genève, et plus particulièrement impliqué dans le département de M^{me} Sandrine Salerno – que de la Fédération genevoise des métiers du bâtiment (FMB), ou encore que de l'Etat de Genève. Citons par exemple récemment l'importante inspection sur le contrôle paritaire des entreprises portée par le conseiller d'Etat Pierre Maudet qui a fait l'objet d'un vote unanime au Grand Conseil. La CGAS est un partenaire également reconnu dans d'autres domaines.

Ainsi, elle est représentée au sein du groupe de suivi du PAV et a signé les accords récents sur la modification de la loi du PAV, aux côtés du Conseil d'Etat, des communes concernées et de l'Association suisse des locataires. Elle participe aussi à des consultations régulières et elle est membre de nombreuses commissions consultatives touchant des domaines fort divers, notamment le Conseil interprofessionnel pour la formation, organe tripartite, actif dans le domaine de la formation, comme son nom l'indique.

Il faut rappeler que les organisations syndicales vivent de la seule contribution de leurs membres. Cette aide, très modeste au demeurant, marque une reconnaissance du partenariat social, valeur importante pour notre pays.

M^{me} Maria Pérez (EàG). M^{me} Sumi l'a dit, il s'agit ici d'une mesure vexatoire, alors qu'il est important que la Ville de Genève reconnaisse le partenariat social. C'est une subvention symbolique à laquelle nous sommes attachés et à laquelle tous les membres du Conseil municipal devraient l'être également. Nous demandons simplement à la droite de faire preuve de cette reconnaissance car, effectivement, aller sur les chantiers et dans les entreprises pour vérifier comment sont payés les gens et s'ils travaillent dans des conditions dignes est important.

M. Alfonso Gomez (Ve). Voilà une coupe qui répondra à vos préoccupations, Messieurs de la droite, d'avoir des finances saines. Effectivement, 6200 francs constituent une sacrée économie. Comme cela a été dit précédemment, l'objectif de cette coupe est purement mesquin. En quelque sorte, il s'agit

de bomber le torse en disant: «C'est nous qui commandons et nous annulerons cette subvention qui – soi-disant – ne sert à rien.» Je vous démontrerai très rapidement le contraire. Je suis quand même étonné que le Parti démocrate-chrétien ait oublié son côté syndical. Je suis également surpris que certains membres du Mouvement citoyens genevois, anciens syndicalistes, traitent avec mépris leur combat syndical passé. C'est un peu déplorable d'en arriver là. Vous nous direz que cette subvention n'est pas grand-chose. Néanmoins je souligne le fait que la CGAS occupe des locaux et paie un loyer à la Ville. Dans ces locaux elle procède à des aménagements et à des travaux qui devraient théoriquement être à la charge du logeur.

Vous couperez cette subvention, très bien, mais dans le respect de la loi. Quand des travaux seront à faire, je recommanderai à la CGAS de faire appel au propriétaire, la Ville de Genève, pour réaliser ces travaux. Quand vous regardez les travaux qui ont été faits, notamment d'aménagement des salles, aucune facture ni contribution n'ont été demandées à la Ville de Genève, puisque les camarades syndicalistes ont fait eux-mêmes les travaux. Je leur ai conseillé d'aller voir les propriétaires si cette subvention était coupée, pour qu'ils fassent des travaux.

Voilà l'économie que vous comptez faire. Je trouve que c'est se tirer une balle dans le pied. En plus, c'est un peu traiter par le mépris et la provocation une partie de notre communauté. Ce n'est pas votre rôle, Mesdames et Messieurs. Au contraire, votre rôle est de réunifier les communautés et de favoriser le dialogue entre les uns et les autres. Excusez-moi du terme s'il est un peu galvaudé. Or là vous faites exactement l'inverse. Je trouve que c'est un peu déplorable. Merci, Monsieur le président, de soutenir notre amendement.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Cette proposition de suppression de la subvention à la CGAS est une Arlésienne. Je suis arrivée en 1999 dans ce Conseil municipal comme conseillère municipale socialiste et déjà à l'époque il y avait un combat historique mené par l'Entente – la droite élargie – dans ce Conseil municipal pour supprimer ces fameux 6200 francs. Cela date de 1979 et remonte bien avant mon arrivée. M. Sormanni qui à l'époque était socialiste en témoigne. (*Rires.*)

Personnellement je pense que la CGAS vivra sans les 6200 francs de la Ville de Genève, mais ce vote a une portée hautement symbolique. En définitive il met en lumière le fait que, depuis les années 1970, la droite de cette enceinte soit contre les syndicats et contre le soutien symbolique de la Ville aux syndicats. Or, les syndicats, Mesdames et Messieurs, ce sont nos partenaires. Je suis bien placée pour le savoir car, bien que je sois de gauche, je représente aussi les employeurs.

C'est moi qui négocie le statut et les différents règlements avec les syndicats et je vous assure qu'ils ne sont pas tendres à la négociation.

Je rappelle qu'à la fois les organisations représentatives du personnel mais également les associations qui représentent le patronat font historiquement en Suisse un partenariat qui permet d'aménager des conditions-cadres dans le monde de l'économie. Si politiquement vous ne reconnaissez pas cela et si vous voulez pénaliser la CGAS de 6200 francs, c'est quelque part le partenariat social que vous jetez symboliquement aux orties. Vous avez bien évidemment le droit de le faire. C'est un geste politique fort.

Personnellement je le désapprouve et le Conseil administratif également. Pourquoi? Car si vous nous aviez fait la même proposition de donner 6200 francs à la Fédération des entreprises romandes (FER), je serais allée vers les groupes de l'Alternative pour leur dire: «Pourquoi pas?!» Que ce soit les syndicats patronaux, les syndicats qui représentent les employés, en tant qu'employeurs, nous en avons besoin. Nous en avons besoin sur de nombreux dossiers, cela a été dit par M^{me} Sumi, notamment dans le cadre de la Ville de Genève sur la responsabilité solidaire. Sans la FMB et sans la CGAS, jamais nous n'aurions eu un accord. Ce sont des heures et des heures consacrées à la rédaction de cet accord pour la collectivité publique, de la part de la FMB et de la CGAS.

Le vote que vous faites ce soir est un pur vote de posture politique, un vote gauche-droite, de la droite élargie qui dira que «ce soir, le soutien symbolique aux syndicats c'est sans nous». Je pense que vous avez fondamentalement tort. Je pense que lorsque l'on est un élu politique de gauche ou de droite, on doit reconnaître le rôle fondamental d'institutions, comme la FER et la CGAS, dans toutes les discussions qui ont un lien avec le monde du travail. Je regrette d'avance, car je ne me fais aucune illusion sur le vote que vous ferez sur ces amendements déposés par les Verts, les socialistes et Ensemble à gauche.

Mis aux voix, l'amendement d'Ensemble à gauche est refusé par 41 non contre 34 oui.

Mis aux voix, l'amendement des socialistes et des Verts est refusé par 41 non contre 34 oui.

Département des finances et du logement.

*Pages 5 à 9, politique publique XX,
groupe de comptes 3XX, Charges.*

Département des finances et du logement.

*Pages 5 à 9, politique publique XX,
groupe de comptes 3XX, Charges.*

Le président. Nous entamons le traitement du budget du département des finances et du logement. Les quatorzième et quinzième amendements proposent le rétablissement des dépenses générales du département des finances et du logement qui avaient été baissées, soit plus 100 000 francs. Ils ont été déposés une fois par le groupe Ensemble à gauche et une fois par le groupe du Parti socialiste, cosigné par celui des Verts. Je donne la parole à M^{me} Ecuyer.

M^{me} Hélène Ecuyer (EàG). Merci, Monsieur le président. Cette diminution de 100 000 francs ne se justifie vraiment pas. Depuis le mois de septembre, après une restriction budgétaire faite par le Conseil administratif lui-même, puis par la commission des finances, certains ont encore trouvé le moyen de diminuer de 0,1% la somme attribuée au département. On ne sait pas pourquoi, mais probablement parce qu'ils ne savaient plus où trouver de l'argent à supprimer.

Ça ne se justifie pas, d'autant plus que les bonis se sont succédé chaque année et que c'est une autorisation de dépenser, ce n'est pas une obligation de dépenser le budget. Cela se retrouve aux comptes. Ce sera peut-être du positif. Si le magistrat a besoin de cet argent, la droite se défile. On dit qu'on supprime 100 000 francs, soit 0,1% à chaque département; libre au magistrat de se débrouiller avec ça. Nous on n'en prend pas la responsabilité. On enlève de l'argent, mais les magistrats se débrouillent... Ce n'est pas une façon de faire, cela ne se justifie pas.

Nous voterons donc en faveur de ce contre-amendement. Nous voterons contre cette diminution supplémentaire sur les départements.

M^{me} Albane Schlechten (S). Mesdames et Messieurs, voici peut-être une note préalable qui orientera un peu la position socialiste: comme l'a très bien dit ma collègue M^{me} Romano hier, le groupe socialiste était prêt à voter le projet de budget amendé par le Conseil administratif au mois de décembre qui avait subi un certain nombre d'arbitrages dans les cinq départements. Je parle

bien d'arbitrages et non pas de coupes, comme certains aiment à le faire croire, notamment Ensemble à gauche, en vue d'arriver à un budget équilibré. Cette motivation, couplée aux excellents résultats des comptes 2016, nous conforte dans notre position ce soir et sans doute demain. Qu'il y ait des postures politiques différentes, cela nous semble assez tenable, ce sont même des semblants de programmes, les politiques d'austérité, en tout cas portées par l'Entente, que nous ne partageons pas, mais qui ont au moins le mérite d'être plus ou moins claires et identifiées.

Puisque l'on parle du département 1, nous tenions quand même à faire part d'une petite réflexion par rapport aux propos tenus par le Parti libéral-radical au mois de décembre quant au fait qu'il faille placer la conseillère administrative M^{me} Salerno sous tutelle. C'est purement grégaire et paternaliste. Nous tenions à le rappeler ce soir. En plus c'est complètement injustifié. C'était pour le climat. Maintenant sur le paysage, nous ne souhaitons pas, au vu des éléments que j'ai mentionnés plus haut, voter des coupes préventives ou de confort au cas où, on verra, même si c'est laissé au bon vouloir – c'est sympa – des magistrats en charge desdits départements. Nous vous invitons à revenir au projet amendé par le Conseil administratif et à annuler les coupes procédées en commission des finances.

Mis aux voix, l'amendement d'Ensemble à gauche est refusé par 41 non contre 35 oui.

Mis aux voix, l'amendement des socialistes et des Verts est refusé par 41 non contre 35 oui.

6. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

7. Interpellations.

Néant.

8. Questions écrites.

Néant.

Le président. Nous marquons une pause et reprendrons nos travaux à 20 h 30.
Je vous souhaite un bon appétit.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Exhortation	6762
2. Communications du Conseil administratif	6762
3. Communications du bureau du Conseil municipal	6762
4. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 8 février 2017, sur demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), en vue de l'adoption du projet de plan localisé de quartier 29 989-276 situé sur le terrain de la caserne des Vernets (PR-1218 A). Troisième débat	6762
5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget 2017 (PR-1194 A1). Suite du deuxième débat	6772
6. Propositions des conseillers municipaux	6791
7. Interpellations	6791
8. Questions écrites	6791

Le mémorialiste:
Ramzi Touma